

Charte graphique Formation

PG 12

Révision 05 – Août 2025

	Grace MAKANDA DINA	Elodie RODIO	Teddy PUAUD
Fonction	Chargée qualité	Directrice qualité et digitalisation des services	Délégué général
Date	29-08-2025	01-09-2025	13-10-2025

1. Préambule

1.1 Objet du document

L'association Qualit'EnR s'est dotée d'une identité visuelle propre à son activité d'agrément d'organismes de formation et de formateurs. Cette charte a pour objet la définition du traitement graphique de cette identité et de ses modalités d'utilisation.

Tout organisme ou structure autorisée par Qualit'EnR à utiliser le logotype « Formation » d'un signe de qualité (Qualisol Formation, QualiPV Formation, Qualibois Formation, QualiPAC Formation, Qualiforage Formation ou Recharge Elec+Formation) ou « Qualit'EnR Agrément Formation » doit respecter les règles définies dans le présent document.

1.2 Documents liés

- DG-FR-01 Procédure d'agrément des organismes de formation et des formateurs
- FR-27 Demande d'autorisation d'usage de logotype

2. Description des logotypes

2.1 Le logotype « Qualit'EnR Agrément Formation »

Le logo « Qualit'EnR Agrément Formation » a été conçu en couleur et doit être ainsi reproduit :

Visuel	Couleur	Codes couleurs à utiliser
Agrément Qualit EnR Formation		CMJN: 0 - 0 - 0 - 50 / RVB: 128 - 128 - 128 / HEX: #808080 CMJN: 0 - 69 - 100 - 6 / RVB: 226 - 100 - 6 / HEX: #E26406 CMJN: 43 - 0 - 100 - 60 / RVB: 87 - 107 - 10 / HEX: #576B0A CMJN: 72 - 43 - 0 - 0 / RVB: 80 - 130 - 195 / HEX: #5082C3 CMJN: 0 - 100 - 90 - 30 / RVB: 174 - 14 - 22 / HEX: #AE0E16

2.2 Les logotypes « Formation »

Les logos « Formation », où AAAA représente l'année, ont été conçus en couleur et doivent être ainsi reproduits :

Visuel	Couleur	Codes couleurs à utiliser
_		
		CMJN: 0 - 69 - 100 - 6 / RVB: 226 - 100 - 6 / HEX: #E26406
Quali Sol-		CMJN: 0 - 42 - 90 - 0 / RVB: 246 - 163 - 36 / HEX: #F6A324
Formation		CMJN: 0 - 14 - 30 - 0 / RVB: 254 - 226 - 189 / HEX: #FEE2BD
Tormanon		CMJN: 0 - 100 - 90 - 30 / RVB: 174 - 14 - 22 / HEX: #AE0E16
		CMJN: 100 - 56 - 0 - 34 / RVB: 0 - 73 - 130 / HEX: #004982
Quali Pyz		CMJN: 0 - 0 - 0 - 20 / RVB: 204 - 204 - 204 / HEX: #CCCCCC
AAAA		CMJN: 0 - 47 - 100 - 0 / RVB: 244 - 152 - 0 / HEX: #F49800
Formation		CMJN: 0 - 100 - 90 - 30 / RVB: 174 - 14 - 22 / HEX: #AE0E16



2.3 Utilisation des logotypes

2.3.1 LOGOTYPE « QUALIT'ENR AGREMENT FORMATION »

Les organismes de formation agréés par Qualit'EnR dont le certificat d'agrément est en cours de validité doivent utiliser le logotype de l'association « Qualit'EnR Agrément Formation » sur les certificats de formation qu'ils délivrent à leurs stagiaires. Ceci ne concerne pas les organismes de formation agréés « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ».

Les organismes de formation agréés sont également autorisés à utiliser le logotype de l'association « Qualit'EnR Agrément Formation » sur d'autres types de supports.

2.3.2 LOGOTYPES « FORMATION »

Tout organisme de formation a le droit d'utiliser un logotype « Formation » quand les conditions suivantes sont satisfaites :

- L'organisme de formation est agréé par Qualit'EnR pour un référentiel de formation donné ;
- Le certificat d'agrément de l'organisme de formation agréé est en cours de validité ;
- L'organisme de formation agréé utilise le support de formation mis à disposition par Qualit'EnR.

Pour autant, ce droit d'usage des logotypes « Formation » n'a pas de caractère obligatoire. Aussi, un organisme de formation agréé utilisant les supports de formation de Qualit'EnR et dont le certificat d'agrément est en cours de validité n'est pas obligé d'utiliser les logotypes « Formation » de Qualit'EnR.

Les logotypes « Formation » mis à disposition des organismes de formation sont millésimés. Qualit'EnR est le seul organisme à pouvoir produire des supports contenant un logotype « Formation » ne comportant pas d'année, ces supports pouvant être mis à la disposition de partenaires.

L'organisme de formation agréé ne doit utiliser que les logos comportant les années couvertes par son certificat d'agrément et ce jusqu'à la date d'expiration de son certificat d'agrément.

Par exemple : pour un agrément valide du 15 juin 2014 au 14 juin 2015, l'organisme de formation pourra utiliser le logo avec l'année 2014 du 15 juin 2014 au 31 décembre 2014 puis le logo avec l'année 2015 du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 14 juin 2015.

2.3.3 LES BONNES PRATIQUES D'UTILISATION DES LOGOTYPES « FORMATION »

Les organismes de formation ayant un certificat d'agrément en cours de validité peuvent faire usage des logotypes sur :

- Les documents professionnels de l'organisme de formation (papier à en-tête, cartes de visite, catalogues de formations ...);
- Les supports de formation mis à disposition par Qualit'EnR. L'organisme de formation peut également faire le choix d'utiliser les supports de formation de Qualit'EnR sans les logos des marques de Qualit'EnR ;
- Des annonces publicitaires faites par et pour cet organisme de formation ;
- Le ou les site(s) internet de l'organisme de formation.

Les logotypes sont disponibles à partir de l'espace réservé de chaque organisme de formation, via le site internet de Qualit'EnR dédié à la formation ou sur simple demande auprès de Qualit'EnR.

Afin d'éviter toute confusion, les marques de l'organisme de formation agréé doivent toujours être d'une dimension supérieure à celle des logotypes « Formations » de Qualit'EnR ou du logotype « Qualit'EnR Agrément Formation ».

De plus, l'organisme de formation ne doit pas faire usage des logotypes et des marques de Qualit'EnR en dehors des périodes de validité des certificats d'agrément.

2.3.4 DEMANDES D'AUTORISATION D'USAGE DES LOGOTYPES HORS AGREMENT

Tout organisme non agréé ou établissement souhaitant utiliser un ou plusieurs logotypes de Qualit'EnR doit demander et obtenir l'accord express de Qualit'EnR. Cette demande se fait par le biais du formulaire de demande d'autorisation d'usage de logotype (FR27) disponible sur demande auprès de Qualit'EnR. L'autorisation d'usage du/des logotypes est valable pour une durée déterminée.

Retrait d'utilisation des marques et des logotypes 2.4

L'organisme de formation doit cesser immédiatement l'utilisation des marques et des logotypes Qualisol Formation, QualiPV Formation, Qualibois Formation, QualiPAC Formation, Qualiforage Formation, Recharge Elec+ Formation et « Qualit'EnR Agrément Formation » en cas d'absence de suivi annuel, de révision, de suspension ou radiation de son agrément, conformément à la procédure d'agrément des organismes de formation et des formateurs (DG-FOR-01).

2.5 Usages abusifs ou frauduleux

Les marques et les logotypes Qualisol Formation, QualiPV Formation, Qualibois Formation, QualiPAC Formation, Qualiforage Formation et « Qualit'EnR Agrément Formation » ont été déposés à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI).

L'association Qualit'EnR poursuivra toute utilisation frauduleuse ou contraire aux règles qu'elle a définies de ses marques et logotypes, passible de poursuites judiciaires et de dommages et intérêts sous astreinte. Toute utilisation abusive ou frauduleuse peut également conduire à un rejet des demandes d'agrément en cours de traitement, de suspension des agréments en cours de validité et de radiation de l'organisme de formation (Cf. Procédure d'agrément des organismes de formation et des formateurs DG-FOR-01).

3. Suivi des modifications

Révision	Date	Modification
01	02-02-2016	§1.1 : ajout de la référence au label « Parcours Formation Durable ».
		<i>§2.1 et §2.2 :</i> actualisation des codes couleurs (suppression des équivalences Pantone et ajout des équivalences hexadécimales) dans la charte graphique des logotypes.
		§2.3: ajout d'un paragraphe présentant la charte graphique du logotype « Parcours Formation Durable ».
		§2.4.3 : Modification du titre de paragraphe pour en limiter la portée aux logotypes « Formation » suite à l'introduction du label « Parcours Formation Durable ».
		§2.4.4 : ajout d'un paragraphe détaillant les modalités d'utilisation du logotype « Parcours Formation Durable ».
		§2.5 et §2.6 : ajout de la référence au label « Parcours Formation Durable ».
02	18-11-2016	Actualisation adresse Qualit'EnR (déménagement).
03	28-05-2018	Ajout du logo QualiPV AUTOCONSO
04	02-03-2022	 p2. §1.1 : suppression de la référence au label « Parcours Formation Durable » et ajout de « Recharge Elec + Formation». p3. §2.2 : ajout du logo Recharge Elec+. p3. §2.3 : suppression du paragraphe présentant la charte graphique du logotype « Parcours Formation Durable ».
		p3. §2.3.1 : précision que l'obligation d'utiliser le logotype de l'association « Qualit'EnR Agrément Formation » sur les certificats de formation remis aux stagiaires ne s'applique pas aux organismes de formation agréés « Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ». p4. §2.4.4 : suppression du paragraphe détaillant les modalités d'utilisation du logotype « Parcours Formation Durable ». p4. §2.4: suppression de la référence au label « Parcours Formation Durable » et ajout du logo Recharge Elec+. p4.§2.5 : suppression de la référence au label « Parcours Formation Durable.
05	29-08-2025	p1. Actualisation bas de page.